



La déclaration mensuelle **PAR TÉLÉPHONE**

- FACILE D'ACCÈS
- RAPIDE
- CONFIDENTIEL

Un simple appel suffit!

Partout au Québec, sans frais : 1 877 304-7636

Québec 

La déclaration mensuelle par téléphone

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale vous donne la possibilité de faire votre déclaration mensuelle par téléphone.

Vous êtes une personne seule ou vous êtes chef de famille monoparentale et n'avez pas de contraintes sévères à l'emploi?

Vous n'avez pas de changement à déclarer concernant votre situation depuis votre dernière déclaration mensuelle?

Un simple appel suffit pour faire votre déclaration mensuelle par téléphone.

Notez que vous pouvez accéder au système à toute heure du jour ou de la nuit entre le 15 et le 20 de chaque mois*.

* Jusqu'à 16 heures le 20 de chaque mois.

Avant d'appeler, ayez en main :

- votre formulaire de déclaration mensuelle;
- votre numéro d'assurance sociale;
- votre code d'accès téléphonique mensuel.

Pour connaître votre code d'accès téléphonique

The image shows a tilted view of a Quebec tax form titled "Déclaration mensuelle". At the top right, the number "B 175-00000000" is printed. Below it, there are fields for "Date" and "Montant". The form is divided into sections: "Déclaration mensuelle" at the top, "Carnet de réclamation" in the middle, and "Sécurité du revenu Québec" at the bottom. A red box with the text "Code d'accès téléphonique" and two large red arrows points to the "Numéro de dossier" field in the "Carnet de réclamation" section. The number "00000000" is highlighted in this field. Other fields include "Numéro de téléphone", "Référence", "Enfants à charge", and "Sous-entente". The form also features the "NON NEGOCIABLE" watermark and the "Sécurité du revenu Québec" logo.

- Repérez le numéro de sept ou huit chiffres situé au recto de votre formulaire de déclaration mensuelle, en bas, à droite, juste sous votre numéro de téléphone. Ce numéro apparaît également sur votre carnet de réclamation.
- Notez les cinq derniers chiffres de ce numéro. C'est votre code d'accès téléphonique. Il est différent chaque mois.

Un simple appel suffit!

Partout au Québec, sans frais : 1 877 304-7636

La déclaration mensuelle
PAR TÉLÉPHONE

LES ÉTAPES

ÉTAPE 1

Composez le numéro de téléphone ci-dessous.

Partout au Québec, sans frais :
1 877 304-7636

ÉTAPE 2

Composez votre numéro d'assurance sociale.

ÉTAPE 3

Composez votre code d'accès téléphonique de cinq chiffres.

ÉTAPE 4

Attendez que le système vous confirme que votre déclaration mensuelle a été enregistrée.

Voilà, c'est tout!

Emploi
et Solidarité sociale

Québec 

Pour accéder au système

Partout au Québec, sans frais :

1 877 304-7636

Pour en savoir plus

Communiquez avec le Bureau des renseignements et plaintes du Ministère aux numéros suivants :

- Si vous habitez la région de Québec :
418 643-4721
- Ailleurs au Québec, sans frais :
1 888 643-4721

Consultez le site Internet du Ministère à l'adresse
www.mess.gouv.qc.ca.

Mise en garde

Ce document d'information ne peut être utilisé pour interprétation légale ou juridique et ne remplace pas les dispositions des lois et règlements visés.